

Commune d'ESCALES

P.L.U. arrêté le 1er août 2016
P.L.U. approuvé le 31 Juillet 2017

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT

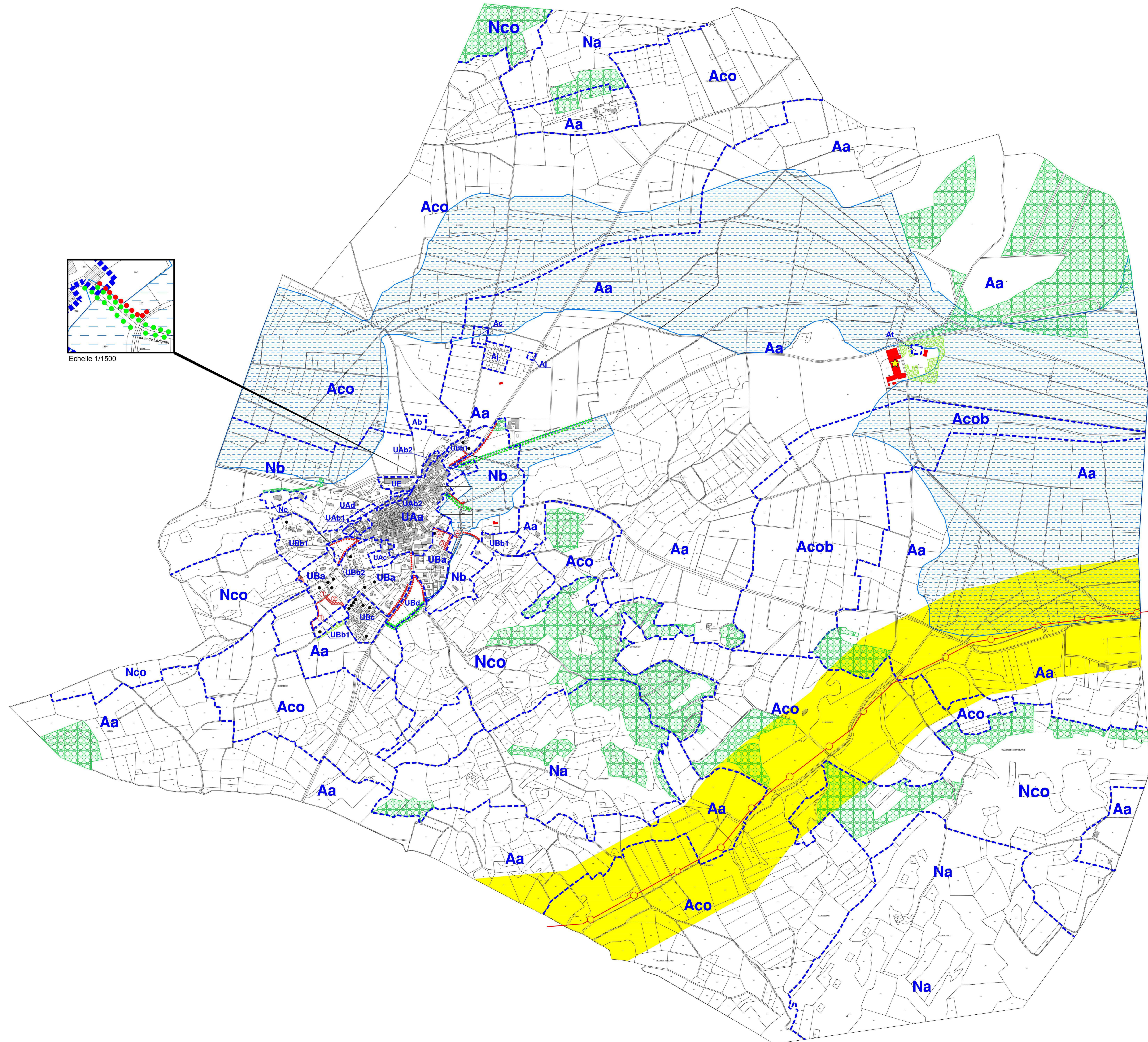
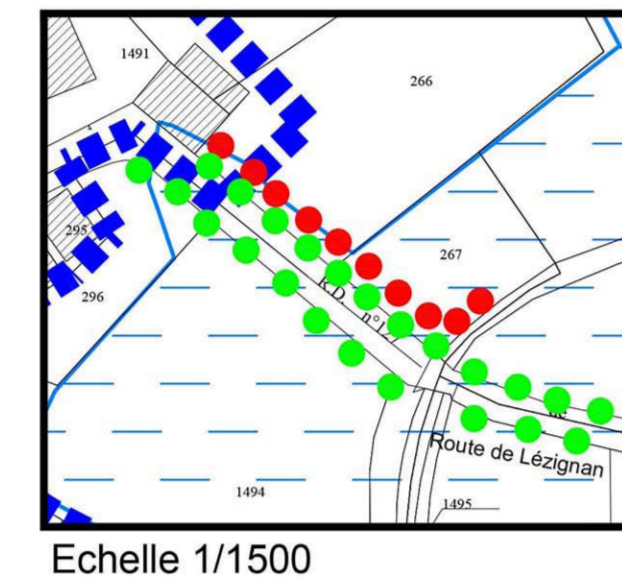
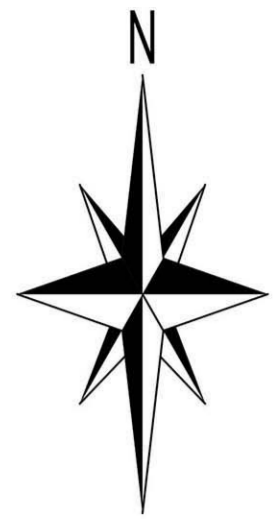
REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/5000

PLU élaboré sous le régime du code de l'urbanisme dans sa rédaction en vigueur avant le 1er janvier 2016

Karl PETERSEN - Urbaniste - 8 rue Garibaldi - 31500 TOULOUSE

18/07/2017



- UA Zone
- UAa Secteur
- Espace non aedificandi
- Emplacement réservé pour ouvrage public, voie publique installation d'intérêt général ou espace vert.
- 1 Numéro d'opération
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1
- Changement de destination admis
- ★ Eléments du paysage à protéger (Art L.151-19)
- Bâtiment
- Mur
- Alignement d'arbres
- Plantation arbustive
- Zone inondable
- Canalisation de transport de gaz et bande de servitude afférente
- Constructions nouvelles - Localisation indicative

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire
1	Elargissement de la rue du chêne (largeur = 2 m)	Commune
2	Voie à créer entre la rue Charles Trénet et la rue du chêne (largeur = 8 m)	Commune
3	Voie à créer entre le lotissement Le Bosquet et la rue de la Tour (largeur= 8 m)	Commune
4	Elargissement de la rue de la Tour	Commune